



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Siège social : Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Antenne : Chemin des Jardins de Maguelone – 34970 MAURIN

COMMISSION REGIONALE ELECTORALE

Lundi 13 mai 2024

PROCES VERBAL

Les membres de la Commission Régionale Electorale de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en présentiel et par visioconférence sur convocation de son Président, Jean CALVET.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que **7 membres sont présents sur 9**.



Présents ou Représentés :

Mesdames Yamina ALONSO, Marie-Paule PELLEGRIN et Zoulika SALGUES

Messieurs Jean CALVET (Président), Jean-Claude CAUMONTAT, Bernard COMPTIER et Alain MAJOURAU.

Excusées : Isabelle ALLAIGRE et Muriel FREYCHE

Assistent : Justine MANZANO PEREZ (Assistante de Direction) et Eric RODRIGUEZ (Directeur Territorial)



Numéro d'annexe	Titre
1	Tableaux des clubs, des voix au 31 mars 2024 et Répartition des mandats / procuration
2	Liste des clubs pour les délégués fédéraux à élire lors de l'AG
3	Tableaux des candidats validés par la réunion du jour



Le Président de la Commission ouvre la séance à 17h15 en indiquant que la Commission Régionale Electorale (CRE) est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Détermination de la lettre de début de numérotation
2. Etude des candidatures reçues
3. Validation des clubs, des voix au 31 mars 2024 et de la répartition des mandats / procurations
4. Détermination du Bureau de Vote
5. Prochaines échéances de la Commission



Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents et en visioconférence, le Président de la Commission ouvre la séance de la Commission à 17h15.

Jean CALVET demande à Eric RODRIGUEZ et Justine MANZANO de faire un focus sur le prestataire retenu pour le vote électronique. Ils informent les membres que le prestataire retenu est la société VOTEBOX. La prestation validée est la suivante :

- Emargement numérique des représentants
- Vote dématérialisé via un smartphone (ou tablette) et/ou des boitiers
- Communication à la Commission des résultats pour les résolutions à faire valider en AG

Jean CALVET s'assure auprès de Eric RODRIGUEZ et de Justine MANZANO que les convocations à l'Assemblée Générale ont bien été envoyées aux clubs du territoire dans les délais prévus.

1/ Détermination de la lettre de début de numérotation

Jean CALVET propose avant de vérifier les candidatures de déterminer la lettre de départ des candidatures. Cette lettre déterminera le numéro « 1 » et on utilisera en suivant l'ordre alphabétique. Arrivé au « Z » nous repartirons à la lettre « A ».

Sur proposition, la lettre « J » a été retenue par la Commission.

2/ Etude des candidatures reçues

Afin de préparer au mieux la réunion, Jean CALVET a demandé à Yamina ALONSO d'effectuer l'ouverture de toutes les enveloppes reçues pour que les fiches puissent être scannées et présentées à l'ensemble des membres en visioconférence.

La Commission contrôle individuellement chaque candidature et statue sur chaque candidat dans l'ordre d'arrivée des enveloppes.

Marie-Paule PELLEGRIN questionne la Commission sur la validité des 3 fiches de candidatures non signées. Après relecture du Règlement Intérieur et des Statuts de la Ligue Occitanie, la signature ne fait pas partie des éléments inscrits comme obligatoires pour valider la candidature. En revanche, deux fiches ont été remplies de manière manuscrite et la dernière candidature a été envoyée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception avec une enveloppe remplie manuellement et une identification claire.

Suite aux études des candidatures, la Commission décide à l'unanimité de valider les 27 candidatures reçues.

N° Candidat	NOM	Prénom	sexe	Groupement Sportif	Comité	Médecin	Moins de 26 ans
1	JORDAN	Véronique	Féminin	CANET RBC	1166 - Aude Pyrénées Orientales	NON	NON
2	LACAZE	Laurent	Masculin	Comité Départemental 0031	0031 - Haute-Garonne	NON	NON
3	LAVAL	Dominique	Masculin	BASKET ELUSA CLUB	0032 - Gers	NON	NON
4	MARITON	Bruno	Masculin	Ent. VALLESPIR B	1166 - Aude Pyrénées Orientales	NON	NON
5	PAULINO	Christelle	Féminin	BASKET CLUB VARILHOIS	0009 - Ariège	NON	NON
6	PENAVAYRE	Bernard	Masculin	VACQUIERS BOULOC BASKET	0031 - Haute-Garonne	NON	NON
7	PUEL	Alain	Masculin	RODEZ BASKET AVEYRON	1248 - Aveyron Lozère	NON	NON
8	PY	Patrice	Masculin	SC GRAULHET	0081 - Tarn	NON	NON
9	PY	Anne Lise	Féminin	SC GRAULHET	0081 - Tarn	NON	NON
10	RODRIGUEZ	Christophe	Masculin	TARBES UNION BASKET 65	0065 - Hautes-Pyrénées	NON	NON
11	ROLAND	Céline	Féminin	CASTELNAU BASKET	0034 - Hérault	NON	NON
12	SANTOS	David	Masculin	BASKET CLUB LEGUEVINOIS	0031 - Haute-Garonne	NON	NON
13	VILAPLANA	Sandrine	Féminin	CS PIA CBB	1166 - Aude Pyrénées Orientales	NON	NON
14	AVAL	Gérard	Masculin	SO CARCASSONNE	1166 - Aude Pyrénées Orientales	NON	NON
15	BAUDOUX	Paul	Masculin	BASKET MERVILLOIS	0031 - Haute-Garonne	OUI	NON
16	BOYRIE	André	Masculin	Comité Départemental 0065	0065 - Hautes-Pyrénées	NON	NON
17	CHAPPAT	Huguette	Féminin	PRAYSSAC BASKET CLUB	4682 - Quercy Garonne	NON	NON
18	COMBES	Christine	Féminin	CONNAUX MISTRAL CLUB	0030 - Gard	NON	NON
19	COMBES	Jean-Luc	Masculin	Comité Départemental 0030	0030 - Gard	NON	NON
20	COTTRON	Fabien	Masculin	BASKET SAINT ORENS	0031 - Haute-Garonne	NON	NON
21	DESBOIS	Brigitte	Féminin	SA CAUSSADE	4682 - Quercy Garonne	NON	NON
22	DESSAINT	Jean-Jacques	Masculin	Comité Départemental 0034	0034 - Hérault	NON	NON
23	DUPREY	David	Masculin	Comité Départemental 0034	0034 - Hérault	NON	NON
24	DURY	Xavier	Masculin	U.A. SAVERDUNOISE BASKET	0009 - Ariège	NON	NON
25	EMERY	Catherine	Féminin	BASKET CLUB L'ISLOIS	0032 - Gers	NON	NON
26	FERRIER	Magali	Féminin	Comité Départemental 0034	0034 - Hérault	NON	NON
27	FILIPPINI	Marliène	Féminin	BASKET CLUB DE ROQUETTES	0031 - Haute-Garonne	NON	NON

27 candidatures validées réparties comme suit :

CANDIDATURES RECUES AU 31/03/2024	NOMBRES			CRITERES		
	Comités	Total	M	F	Médecin	Moins de 26 ans F
0009 - Ariège	2	1	1			
0030 - Gard	2	1	1			
0031 - Haute-Garonne	6	5	1	1		
0032 - Gers	2	1	1			
0034 - Hérault	4	2	2			
0065 - Hautes-Pyrénées	2	2				
0081 - Tarn	2	1	1			
1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	4	2	2			
1248 - Aveyron/Lozère	1	1				
4682 - Quercy Garonne	2		2			
TOTAL	27	16	11	1	0	0

3/ Validation des clubs, des voix au 31 mars 2024 et de la répartition des mandats/procurations

Le Directeur Territorial présente un tableau contenant tous les clubs de la région, le nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2024, le type de club, la possibilité d'utiliser une procuration ou pas et leur participation pour les élections des délégués fédéraux à l'AG FFBB.

Le nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2024 détermine le nombre de voix pour le club. Eric RODRIGUEZ rappelle que seulement les clubs votent à une AG Régionale (les établissements et les licenciés individuels ne participent pas aux votes).

Le type de club est déterminé en fonction du niveau de pratique de l'équipe Seniors et des équipes Jeunes Région ; ainsi 5 types de club existent sur le tableau : Senior National, Senior Régional, Jeune Régional, Senior Pré-Régional et Département – Autres.

Tous les clubs peuvent bénéficier d'un mandat (pour rappel : un-e président-e peut émettre un mandat à un-e licencié-e du club de plus de 16 ans pour représenter le club lors de l'AG) . Ce mandat peut être présenté et remis lors de l'émargement de l'AG.

Seulement les clubs classés « Département – Autres » peuvent établir une procuration à un autre votant pour les représenter lors de l'AG, sauf que cette procuration doit être arrivée à la Ligue soit en LRAR, soit en remise en main propre pour le vendredi 21 juin 2024 à 18h00. Cette procuration permet une représentation par un votant d'un autre club.

Le nombre de voix total pour l'AG 2024 sera donc de 43 735 voix réparties sur les 281 clubs.

24 clubs participeront à l'élection des délégués fédéraux.

95 clubs pourront bénéficier du système de la procuration.

La proportion de licenciées féminines au 31 mars 2024 est de 37,24%, ce qui détermine un nombre minimum de sièges à 12 au sein du Comité Directeur Régional pour les féminines.

Il est rappelé que les clubs qui sont en situation de dettes fédérales, régionales et/ou départementales ne pourront pas voter.

Eric RODRIGUEZ informe que les votants (présidents ou co-présidents) seront aussi intégrés dans le tableau final après que les comités auront finalisés les affiliations et les corrections pour les présidences des clubs.

Ce tableau est validé à l'unanimité.

4/ Détermination du bureau de vote

Le bureau de vote doit être composé du Président de la Commission Régionale Electorale et de 3 autres membres.

Jean CALVET souhaite que la parité soit respectée dans le bureau de vote. Il sollicite les membres présents.

Après échange, Jean CALVET propose la constitution suivante pour le bureau de vote de l'AG du 22 juin 2024 :

- Jean CALVET
- Alain MAJOURAU
- Marie-Paule PELLEGRIN
- Zoulika SALGUES

Cette composition est validée à l'unanimité.

Jean CALVET propose qu'en cas d'absence de l'un des membres du bureau de vote, il sera remplacé par un autre membre de la Commission en fonction de son genre. De même, en son absence, la présidence du bureau de vote reviendra à Yamina ALONSO.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Les membres présents ne faisant pas partie du bureau de vote seront en charge du contrôle, de la surveillance et des éventuels litiges de l'émargement le jour même de l'AG. Les membres seront également affectés à la distribution ou à aider à la distribution des moyens de vote.

5/ Prochaines échéances de la Commission

Il reste encore à la commission à statuer sur :

- les candidatures des délégués fédéraux,
- les clubs interdits de vote pour raison de dettes,
- les documents finaux diffusés aux clubs au moins 10 jours avant l'AG,
- toutes demandes émises par les candidats.

L'évolution des statuts a créé ce que l'on appelle le « troisième tour » : la validation de la proposition à la présidence de la Ligue. Dans le cadre de cette dernière ratification, la Commission aura à vérifier le respect des Statuts à savoir la présence des 3/4 des membres nouvellement élus.

Jean CALVET précise que les membres risquent d'être consultés à distance et en fonction des besoins, et qu'une autre réunion en visioconférence aura lieu.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de la commission déclare la séance levée à 18h15.



Fait à TOULOUSE (31), le 14 mai 2024

Président de la Commission Régionale Electorale
Jean CALVET

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Composition de la commission :

- Président de la Commission : M. Jean CALVET représentant le territoire 0081
- Membres :
 - Mme Muriel FREYCHE représentant le territoire 0009
 - M. Bernard COMPTIER représentante le territoire 0030
 - Mme Yamina ALONSO représentante le territoire 0031
 - M. Jean-Claude CAUMONTAT représentant le territoire 0032
 - Mme Zoulika SALGUES représentante le territoire 0034
 - M. Alain MAJOURAU représentant le territoire 0065
 - Mme Isabelle ALLAIGRE représentant le territoire 1166
 - Mme Marie-Paule PELLEGRIN représentant le territoire 4682

Rôle et décision de la Commission Electorale :

- Validation de la conformité des candidatures,
- Validation de la liste des clubs, des voix et des votants (calcul des voix : nombre de licenciés au 31 mars 2024),
- Décision prise à l'unanimité sous la condition de la présence de la moitié des membres
- Réalisation et diffusion des P.V. de la Commission Electorale.
- Proclamation des résultats

Rappels des Statuts de la Ligue Régionale sur les membres du Comité Directeur Régional :

- 30 membres dont 1 médecin, deux licenciés de moins de 26 ans (une femme et un homme), un représentant issu de chacun des 10 territoires de la ligue et au regard du pourcentage de féminisation, de 12 femmes (à minima)

Informations sur les procédures des élections :

- Création par la Commission d'une liste des candidats établie par ordre alphabétique avec les différents critères : Médecin / Moins de 26 ans / Territoire / Genre
- Elections :
 - Au 1^{er} tour, les candidats ayant obtenu la majorité des voix présentes ou représentées
 - Au 2^{ème} tour, dans l'ordre des voix obtenus
- Pourvoi des places (dans cet ordre) :
 - Pourvoi de la place de Médecin
 - Pourvoi de la place féminine de moins de 26 ans
 - Pourvoi de la place masculine de moins de 26 ans
 - Pourvoi des places pour représenter les territoires (10)
 - Pourvoi des places féminines restantes (jusqu'à 12)
 - Pourvoi des places restantes et non-critérisées

Election du Président de la Ligue Régionale :

A la suite de l'élection du Comité Directeur par l'Assemblée Générale Elective, le Comité Directeur se réunit afin de lui proposer le Président de la Ligue Régionale.

Le Comité Directeur, pour valablement procéder à cette désignation, doit être composé des trois quart (3/4) de ses membres. A défaut de quorum, le Comité Directeur sera convoqué par tous moyens sous quinzaine. Le Comité Directeur procédera alors à la proposition sans condition de quorum.

Les débats sont menés par le membre le plus ancien de la séance. Le ou les candidats sont invités à se déclarer et à présenter leur projet par ordre alphabétique.

En cas de pluralité de candidats, le candidat qui obtiendra le plus de voix sera proposé à l'Assemblée Générale Elective. Le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés par l'Assemblée Générale Elective. (Les bulletins blancs, nuls et les abstentions n'entrent pas dans le nombre de suffrages).

Si le Président proposé par le Comité Directeur n'est pas élu par l'Assemblée Générale Elective, le Comité Directeur se réunit à nouveau pour proposer un nouveau Président.